



**Conférence : Identifier les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail et savoir y faire face en tant que victime ou témoin**

Cette conférence permet :

De savoir identifier les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail dans ses propres comportements et dans ceux des autres afin de pouvoir agir face à ces violences en tant que cible ou témoin. Les violences abordées pendant la conférence sont les suivantes : l'agissement sexiste et le harcèlement sexuel.

**Intitulé** : Identifier les agissements sexistes et la harcèlement sexuel au travail et savoir y faire face en tant que victime ou témoin

**Population ciblée** : collaborateur, collaboratrices, agent-es

**Prérequis** : aucun

**Contenu** :

- Les obligations de l'employeur en matière de lutte face aux violences au travail
- La mécanique sexiste
- Les formes les plus courantes d'agissements sexistes au travail
- Les formes les plus courantes de harcèlement sexuel au travail
- Définitions juridiques associées
- Des ressources pour continuer à 'chausser ses lunettes'
- Les conséquences sur les personnes victimes, leur entourage professionnel et pour la structure
- Les contacts clés internes et externes
- Se mettre en action : agir en tant que victime ou témoin

**Durée** : 1 h 30

**Format** : présentiel, distanciel ou hybride

**Langues** : français ou anglais

**Modalités et délais d'accès** : un mois

**Nombre de stagiaires** : illimité

**Tarif** : devis sur demande

**Contact :** [elisabeth.chaudiere@ekiwork.com](mailto:elisabeth.chaudiere@ekiwork.com)

### **Méthodes pédagogiques mobilisées :**

Nos interventions sont toutes TRES pratico-pratiques (très peu théoriques et non-idéologiques), y compris nos conférences. Nous mettons en lumière de manière très concrète les sujets de nos interventions. Nous donnons des outils à l'ensemble des salarié·es quel que soit leur rôle au sein de votre structure. Notre dynamique pédagogique s'appuie sur leur contribution.

### **Outils pédagogiques :**

- Supports vidéo
- Visuels
- Quiz
- Réflexions individuelles
- Réflexions collectives
- Cas pratiques
- Mises en situation

Même si nous sommes expert·es et maîtrisons très bien nos sujets, nos contenus et nos messages sont simples, concrets et précis, ce qui les rend très accessibles.

### **Modalités d'évaluation de nos interventions :**

Pour toutes nos interventions, un questionnaire d'évaluation à chaud est partagé aux stagiaires en fin d'intervention. Un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé 3 mois après l'intervention. Nous envoyons les retours des stagiaires quelques jours après la fin de l'intervention au commanditaire. Ainsi que les retours à froid, 3 mois plus tard.

Nous envoyons par ailleurs en fin de mois, une évaluation au commanditaire pour chaque type d'interventions réalisées dans le mois.

### **Ressources :**

un quiz et des ressources pour ouvrir la discussion et 'donner envie' sont transmis aux stagiaires en amont de l'intervention. Un livret digital et/ou le support de l'intervention est mis à disposition des stagiaires ou envoyé par email en fin d'intervention.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Nos conférences, ateliers et formations sont accessibles à toutes et à tous.

**Céline Hanek**, référente handicap pour EKIWORK s'assure systématiquement de la présence ou non de personnes en situation de handicap parmi les stagiaires et propose des adaptations spécifiques au cas par cas.

À tout moment, en tant que stagiaire ou commanditaire, vous pouvez joindre Céline Hanek pour lui partager des demandes d'adaptation de nos interventions liées à une situation de handicap en particulier : [celine.hanek@ekiwork.com](mailto:celine.hanek@ekiwork.com).

### **CGV EKIWORK**

### **Report et annulation :**

Il est possible de reporter une intervention sans frais de report au plus tard 20 jours avant l'intervention. Moins de 20 jours avant l'intervention, le report est facturé 40% (correspondant aux frais déjà engagés). 40% en plus du montant de l'intervention à reporter.

L'annulation d'une intervention prévue est facturée 100% du montant de l'intervention.

**Délai de règlement** : 30 jours

**Acompte** : 50% à la signature du devis